



Fougères, le 5 Août 2021

Madame La Maire
Hôtel de ville
1 Parvis des droits de l'Homme
35 133 LECOUSSE

N/Réf : 2021-120--MB-DS/PH

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de LECOUSSE

Madame La Maire,

J'accuse réception du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de votre commune.

Conformément aux dispositions de l'article L132-9 du Code de l'urbanisme, le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères est associé à la présente procédure.

L'examen du dossier n'appelle pas de remarques particulières sur les évolutions proposées.

Les éléments transmis sont compatibles aux orientations prises par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), applicables à ce jour, et aux axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT, en cours de révision et débattus en juillet 2019.

A noter, notre service mutualisé des Autorisations du Droit des Sol (ADS) reste à votre disposition pour tout complément d'analyse sur les modifications réglementaires littérales et graphiques projetées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de recevoir, Madame La Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président

Michel BALLUAIS